

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 3 avril 2013

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 27 mars 2013

Date d'affichage : 27 mars 2013

L'an deux mil treize, le trois avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU, Maire.

Présents : MM GARENNE, LEFEBVRE, Mmes PESQUET, THIEBAUD, Adjoint ; MM POUPARD, FAGOT, HELLIER, Mme LETANG, MM NOURY, BOUGLET, Mme PÉAN, M. HOULBERT, Mme RENOU, M. GICQUEL

Absents excusés : M. RICHARD, Adjoint ; Mmes MULLET, BEAUGER, M. ZINADER

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - RUE DU VAL DE BOUILLÉ

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à la date du 28 mars 2013, il a reçu de Maître Thierry SERE DE LANAUZE, notaire à Tennie, une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption place des Halles à Conlie.

Après examen de ce dossier, les membres du conseil municipal décident de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - RUE DU MANS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à la date du 14 mars 2013, il a reçu de la SCP R.ANDRE et P.BOMPART, notaires à Sillé le Guillaume, une déclaration d'intention d'aliéner deux biens soumis à droit de préemption situés rue du Mans à Conlie.

Après examen de ce dossier, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour, 1 blanc et 4 voix contre, décident de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de 2012 dressé par Monsieur Raoul MARTEAU, Maire,

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 3 avril 2013

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DRESSÉ PAR M. PHILIPPE CHAIGNEAU, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y apportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont justes et régulières

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LOTISSEMENT DE LA RUE JACQUES REBOUR - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour ;
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 95.84 € ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 6 950 € ;
- constatant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- la somme de 95.84 € au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté).

CAMPING DE LA GIRONDE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 3 avril 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour ;
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 376.86 € ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 2 925 € ;
- constatant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- la somme de 2 925 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- la somme de 451.86 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

MUSEE DE LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE ROGER BELLON - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour ;
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 690.96 € ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 280.21 € ;
- constatant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- la somme de 280.21 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- la somme de 4 410.75 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour ;
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 60 307.06 € ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 36 945.54 € ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit des restes à réaliser de 4 605 € ;

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : la somme de 60 307.06 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 3 avril 2013

COMMUNE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raoul MARTEAU,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour ;
- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 631 320.06 € ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 121 897.34 € ;
- constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit des restes à réaliser de 698 030 € ;

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- la somme de 576 132.66 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- la somme de 55 187.40 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

VOTE DU BUDGET

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état fiscal préparé par les services des Finances Publiques.

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes qui reste pour 2013 à :

- | | |
|----------------------------|--------|
| • Taxe d'habitation | 17.14% |
| • Taxe foncière (bâti) | 15.27% |
| • Taxe foncière (non bâti) | 32.77% |
| • CFE | 16.64% |

ASSAINISSEMENT - TARIFS AU 1^{er} AVRIL 2013

Le Conseil Municipal fixe la redevance assainissement pour l'année 2013 à :

- 60 € pour l'abonnement à compter du 1^{er} avril 2013, qui sera facturé au 1^{er} semestre 2013,
- 1.22 € le m³ consommé entre le relevé 2013 et le relevé 2014, qui sera facturé au 2^{ème} semestre 2014.

Il maintient le droit de raccordement au réseau à 1 000 €.

Il maintient à 640 € le forfait pour travaux de raccordement d'un maximum de 15 mètres, exécutés par les employés communaux, hors travaux soumis à la taxe d'aménagement.

Commune de Conlie

Réunion du conseil municipal du 3 avril 2013

ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENTS 2012

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 5 ans le complément de l'étude de zonage d'assainissement (inventaire <58>) pour un montant de 96.38 €.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

M. le Maire rappelle qu'il a été inscrit 2000 € à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » du budget et qu'il y a lieu de déterminer les sommes à provisionner.

Le conseil municipal décide de provisionner 666.66 € pour chacun des 3 dossiers en cours au tribunal administratif.

CDD POUR BESOIN SAISONNIER

L'adjoint du patrimoine ne travaillant qu'un week-end sur 2 pendant la saison d'ouverture du musée, le conseil municipal décide d'embaucher, sous forme de contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier, un adjoint du patrimoine 2^{ème} classe 4 h le samedi et 4 h le dimanche tous les 15 jours du 20 avril jusqu'au 22 septembre.

Il remplacera l'agent du patrimoine en congés du 1^{er} mai au 3 mai et du mercredi 24 juillet au vendredi 26 juillet. Les 4 heures effectuées le 1^{er} mai seront payées double.

Le nombre d'heures total à effectuer d'avril à septembre est de 128 heures, soit 21,33 heures lissées par mois ou 4,93 h par semaine, les mois d'avril et de septembre étant également payés sur ce montant d'heures.

Des groupes visitant parfois le musée en dehors des périodes normales d'ouverture la personne recrutée pourra être amenée à effectuer des heures supplémentaires, payées en heures complémentaires jusqu'à 35 h/semaine et en heures supplémentaires au-delà.

La personne recrutée bénéficiera d'une indemnité compensatrice de congés payés calculée sur la base de 1/10^{ème} de sa rémunération totale brute et versée avec le solde.